

# Les engagements de l'alternant



Pour sa part, l'alternant (e) doit respecter un certain nombre d'engagements vis-à-vis de l'entreprise d'accueil :

- Effectuer le travail qui lui est confié (en relation directe avec la profession prévue au contrat) ;
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation (en particulier, en ne diffusant aucune information classée confidentielle par l'entreprise) ;
- Suivre les enseignements du CFA (la formation en centre est considérée comme temps de travail au même titre que le temps passé en entreprise) ;
- Se présenter à l'examen prévu, en fin de contrat ;
- Remplir régulièrement les fiches « commentaires de l'alternant (e) », et présenter le livret aux deux responsables de son suivi :
  - o le tuteur en entreprise
  - o le responsable pédagogique.

Il le manifeste en signant l'engagement présenté ci-dessous et en fin de ce livret, ainsi que le règlement Intérieur à l'intégration dans le parcours.

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ALTERNANT**

Je soussigné (e) :

Alternant (e) dans la formation :

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du CFA Je m'engage pendant les périodes en formation à :

- Suivre de manière assidue les enseignements de la formation en alternance
- Réaliser le travail personnel demandé par les enseignants
- Participer activement aux éventuels travaux de groupes
- Adopter un comportement professionnel dans mes relations avec les enseignants et dans le cadre de l'entreprise
- Répondre dans les délais impartis aux sollicitations de l'administration de l'entreprise et du CFAIRC-SUD

Fait à :

Le :

Signature (mention Lu & approuvé en manuscrit)